

## Accueil des enfants à l'école à partir du 22.06.2020

### INFORMATIONS IMPORTANTES

Conformément au protocole sanitaire paru le 17 juin 2020, réactualisé le 18 juin, voici les consignes de mise en œuvre pour le bon fonctionnement de nos écoles.

#### 1- Prise de température : avant le départ à l'école

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38° C) ou en cas de symptômes évoquant la Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille.

#### 2- Limitation du brassage des élèves

En fonction de leur taille, les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de classes différentes. Un plan de circulation a été établi dans chaque école. Des panneaux de signalisation vous aideront à vous repérer pour connaître les accès de chaque classe. Nous vous demandons de respecter la distanciation physique. Les parents ne rentrent pas dans l'école.

Récréations : Elles sont organisées par classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrière ; les élèves restent dans leur espace défini par groupe classe.

#### 3-Entrées et sorties des élèves

Elles s'effectuent aux horaires habituels des écoles ; Veuillez respecter scrupuleusement ces horaires.

#### 4- Appliquer les gestes barrières

- **Lavage des mains** : laver à l'eau et au savon pendant 30 secondes puis séchage prolongé.
  - ✓ A l'arrivée à l'école avant de rentrer en classe
  - ✓ Avant et après les récréations
  - ✓ Avant et après le repas de cantine
  - ✓ Après le passage aux toilettes
  - ✓ Le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile
- **Port du masque anti-projection « Grand public »**

Pour les adultes : port du masque obligatoire (2 masques par jour). Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels enseignants lorsqu'ils font cours et sont à une distance d'au moins un mètre des élèves

***Pour les maternelles, le port du masque est à proscrire.*** L'avis du médecin référent déterminera les conditions du port du masque pour les élèves présentant des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression (uniquement dans ce cas précis, les parents fournissent les masques).

- **Ventilation des classes et locaux**

Aération de 15 mn :

- ✓ Matin avant l'arrivée des élèves
- ✓ Récréation

- ✓ Pause déjeuner : avant et après le repas
- ✓ Soir pendant le nettoyage

#### **5- Nettoyage et désinfection des locaux et matériels**

Désinfection quotidienne après la classe (pour info : désinfectant ménager respectant la norme virucide).

#### **6- Aménagements de la classe**

Aucune règle de distanciation n'étant plus imposée pour les écoles maternelles, les classes retrouvent leur aménagement initial.

Dans les écoles élémentaires, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

#### **7 – Continuité pédagogique**

La continuité pédagogique est arrêtée au retour en classe du 22 juin (sauf pour un enseignant ne pouvant reprendre la classe).

Au plaisir de se voir ou revoir à partir du 22 juin.

**Les directrices et directeurs des Ecoles de Veigné**